

PROCÈS-VERBAL de la 118^e séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du conseil de la MRC de Montcalm située au 1540, rue Albert à Sainte-Julienne, le mercredi **7 décembre 2016** sous la présidence de monsieur Alain Bellemare.

Sont présents formant quorum :

- Monsieur Alain Bellemare, président, préfet de la MRC de Joliette
- Monsieur Gaétan Gravel, vice-président, préfet de la MRC de D'Autray
- Madame Danielle H. Allard, préfète de la MRC de Montcalm
- Monsieur Sylvain Breton, représentant de la MRC de Matawinie
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet de la MRC de Matawinie
- Monsieur Éric Chartré, substitut du préfet de la MRC de L'Assomption
- Monsieur François Desrochers, représentant de la MRC de Joliette
- Madame Huguette Émond, représentante des usagers du transport en commun
- Monsieur Normand Grenier, représentant de la MRC de L'Assomption
- Monsieur Gérard Jean, représentant de la MRC de D'Autray
- Monsieur Patrick Massé, représentant de la MRC de Montcalm
- Monsieur Gabriel Michaud, substitut du préfet de la MRC Les Moulins

Est également présente à la rencontre :

- Madame Tanya Grenier, directrice générale / secrétaire-trésorière du CRTL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal du conseil d'administration
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 octobre 2016
 - 2.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 octobre 2016
3. Procès-verbal du comité exécutif – aucun
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
 - 5.1 Déboursés – septembre 2016
 - 5.2 Conciliation bancaire – septembre 2016
 - 5.3 Liste des comptes à payer – aucun
6. Sujets spécifiques
 - 6.1 Circuits régionaux
 - 6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 octobre 2016
 - 6.1.2 Circuits #31 St-Gabriel-de-Brandon / Joliette, #32 Saint-Michel-des-Saints / Joliette, circuit #34 Rawdon / Joliette, circuit #50 Joliette / Repentigny / Montréal et circuit #131-138 Berthierville / Lavaltrie / Joliette – Modification du trajet dans Joliette
 - 6.2 Statistiques centrale d'appels - aucune
 - 6.3 Pénalités émises aux transporteurs en vertu de ses obligations contractuelles – période couverte de juillet à octobre 2016
 - 6.4 Modification des heures d'opération du Terminus Joliette
 - 6.5 Calendrier 2017 des séances du conseil d'administration du CRTL
 - 6.6 Rapport d'évènement suite à la grève des conducteurs de Lanau Bus
 - 6.7 Demande d'appui au CRTL – Organisation du transport en commun local par la Ville de Saint-Jérôme
 - 6.8 Gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine PL76
7. Transport adapté – aucun
8. Règlements – aucun
9. Avis de motion
 - 9.1 circuit #31 – Règlement no 31-02 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 31, tel que déjà modifié par le règlement numéro 31-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray, de Matawinie et de Joliette – Circuit no 31 Saint-Gabriel-de-Brandon/Joliette
 - 9.2 circuit #32 – Règlement no 32-02 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 32, tel que déjà modifié par le règlement numéro 32-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie et de Joliette – Circuit no 32 Saint-Michel-des-Saints/Joliette

- 9.3 circuit #34 – Règlement no 10-03 – Règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 10, tel que déjà modifié par les règlements numéro 10-02 et 10-A, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Joliette et de Matawinie – Circuit no 34 Rawdon/Joliette
- 9.4 circuit #50 – Règlement no 47-02 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 47, tel que déjà modifié par le règlement numéro 47-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption et de Montcalm – Circuit numéro 50 Joliette/Repentigny/Montréal
- 9.5 circuit #131-138 – Règlement no 28-01 modifiant l'article 3 du règlement numéro 28 concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray et de Joliette – Circuit numéro 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette
- 9.6 Titres de transport – Règlement no 48-04 – Règlement modifiant le règlement numéro 48, tel que déjà modifié par les règlements numéros 48-01, 48-02 et 48-03, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport incluant une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière
10. Rapport du président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 30 novembre 2016
13. Sujets divers
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-1190-
12/2016

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 7 décembre 2016 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

Annexe 1.0 : Projet d'ordre du jour séance du 7 décembre 2016

2. Procès-verbal du conseil d'administration

CA-1191-
12/2016

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 octobre 2016

Il est proposé par madame Huguette Émond, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 21 octobre 2016, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.1 : Procès-verbal CA du 21 octobre 2016

2.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 octobre 2016

À l'ordre du jour

3. Procès-verbal du comité exécutif

Aucun

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 18 octobre au 30 novembre 2016, portant la référence CRTL-CA2016-12, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 : Liste de correspondance CRTL-CA2016-12

5. Bordereau des comptes

5.1 Déboursés

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016 totalisant la somme de 769 215.89 \$.

Annexe 5.1 : Déboursés du mois de septembre 2016

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire des mois du mois de septembre 2016

Annexe 5.2 : Conciliation bancaire septembre 2016

5.3 Liste des comptes à payer

Aucun

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 octobre 2016

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 octobre 2016.

Annexe 6.1.1 : Statistiques d'achalandage au 31 octobre 2016

6.1.2 Circuit #31 St-Gabriel-de-Brandon / Joliette, circuit #32 Saint-Michel-des-Saints / Joliette, circuit #34 Rawdon / Joliette, circuit #50 Joliette / Repentigny / Montréal et circuit #131-138 Berthierville / Lavaltrie / Joliette – Modification du trajet dans Joliette

CONSIDÉRANT QUE l'actuel parcours des circuits 31, 32, 34, 50 et 131-138 dans la Ville de Joliette fait en sorte que les autobus circulent sur le boulevard Manseau;

CONSIDÉRANT les modifications d'aménagement du boulevard Manseau soit le rétrécissement des voies et l'impossibilité pour un véhicule de type autocar et de type C2 d'effectuer un virement au coin des rues Ste-Anne et Manseau, des modifications de trajets doivent être apportés.

Annexe 6.1.2 : Proposition des modifications du trajet dans Joliette pour les circuits 31, 32, 34, 50 et 131-138

6.2 Statistiques – Centrale d'appels du Terminus Joliette au 30 septembre 2016

Aucun

CA-1192-
12/2016

6.3 Pénalités émises aux transporteurs en vertu de ses obligations contractuelles au 31 octobre 2016

Dépôt

Annexe 6.3 : Tableau des pénalités émises aux transporteurs au 31 octobre 2016

CA-1193-
12/2016

6.4 Modification des heures d'opération du Terminus Joliette

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier les heures d'opération du Terminus Joliette pour s'arrimer aux besoins de la clientèle et à notre offre de service;

CONSIDÉRANT une proposition d'horaire déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE les nouvelles heures d'opération du Terminus Joliette seront, à compter du dimanche 1^{er} janvier 2017, les suivantes :

- Du lundi au vendredi : ouverture à 5 h 45 fermeture à 21 h
- Samedi et dimanche : ouverture à 7 h 30 fermeture à 21 h

CA-1194-
12/2016

6.5 Calendrier 2017 des séances du conseil d'administration du CRTL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer un calendrier des rencontres pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de calendrier de séance du conseil pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une rencontre au courant du mois de janvier 2017 qui se tiendra à la MRC de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances du conseil d'administration du CRTL pour l'année 2017 se détaille comme suit :

Mercredi 19 janvier 2017	MRC de Montcalm
Mercredi 15 février 2017	MRC de D'Autray
Mercredi 22 mars 2017	RTCR de la MRC de L'Assomption
Mercredi 26 avril 2017	MRC de Joliette
Mercredi 24 mai 2017	MRC Les Moulins

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par madame Danielle H. Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le calendrier des rencontres 2017 soit et est adopté tel que proposé.

Annexe 6.5 : Calendrier des séances du CRTL pour 2017

6.6 Rapport d'évènement suite à la grève des conducteurs de Lanau Bus

Dépôt

Annexe 6.6 : Facturation des coûts supplémentaires encourus – grève Keolis

CA-1195-
12/2016

6.7 Demande d'appui au CRTL – Organisation du transport en commun local par la Ville de Saint-Jérôme

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-9783/16-10-27 adoptée le 27 octobre 2016 par les membres du conseil de la Ville de Saint-Jérôme intitulée : Demande d'appui au conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) – Organisation du transport en commun local par la Ville de Saint-Jérôme (art. 113);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Massé, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière appui la Ville de St-Jérôme dans sa démarche d'organisation du transport en commun local (art. 113).

QUE le CRTL transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de St-Jérôme.

Annexe 6.7 : Résolution numéro CE-9783/16-10-27 de la Ville de St-Jérôme

6.8 Gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine PL76

Discussions.

7. Transport adapté

Aucun

8. Règlement

Aucun

9. Avis de motion

CA-1196-
12/2016

9.1 Circuit #31 – Règlement no 31-02 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 31, tel que déjà modifié par le règlement numéro 31-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray, de Matawinie et de Joliette – Circuit no 31 Saint-Gabriel-de-Brandon/Joliette

Avis de motion est donné par monsieur Gaétan Gravel.

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 31-02 et sous le titre de «Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 31, tel que déjà modifié par le règlement numéro 31-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray, de Matawinie et de Joliette – Circuit no 31 Saint-Gabriel-de-Brandon/Joliette»;

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe 9.1 Projet de règlement no 31-02
Circuit 31 Saint-Gabriel-de-Brandon/Joliette

CA-1197-
12/2016

9.2 Circuit #32 – Règlement no 32-02 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 32, tel que déjà modifié par le règlement numéro 32-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie et de Joliette – Circuit no 32 Saint-Michel-des-Saints/Joliette

Avis de motion est donné par monsieur Normand Champagne.

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 32-02 et sous le titre de «Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 32, tel que déjà modifié par le règlement numéro 32-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie et de Joliette – Circuit no 32 Saint-Michel-des-Saints/Joliette»;

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe 9.2 Projet de règlement no 32-02

Circuit 32 Saint-Michel-des-Saints/Joliette

CA-1198-
12/2016

- 9.3 Circuit #34 – Règlement no 10-03 – Règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 10, tel que déjà modifié par les règlements numéro 10-02 et 10-A, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Joliette et de Matawinie – Circuit no 34 Rawdon/Joliette

Avis de motion est donné par monsieur François Desrochers.

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 10-03 et sous le titre de «Règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 10, tel que déjà modifié par les règlements numéro 10-02 et 10-A, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Joliette et de Matawinie – Circuit no 34 Rawdon/Joliette»;

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe 9.3 Projet de règlement no 10-03
Circuit 34 Rawdon/Joliette

CA-1199-
12/2016

- 9.4 Circuit #50 – Règlement no 47-02 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 47, tel que déjà modifié par le règlement numéro 47-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption et de Montcalm – Circuit numéro 50 Joliette/Repentigny/Montréal

Avis de motion est donné par monsieur Normand Grenier.

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 47-02 et sous le titre de «Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 47, tel que déjà modifié par le règlement numéro 47-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray, de Joliette, de L'Assomption et de Montcalm – Circuit numéro 50 Joliette/Repentigny/Montréal»;

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe 9.4 Projet de règlement no 47-02
Circuit 50 Joliette/Repentigny/Montréal

CA-1200-
12/2016

- 9.5 Circuit #131-138 – Règlement no 28-01 modifiant l'article 3 du règlement numéro 28 concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray et de Joliette – Circuit numéro 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette

Avis de motion est donné par monsieur Gaétan Gravel.

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 28-01 et sous le titre de «Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 28 concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray et de Joliette – Circuit numéro 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette»;

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe 9.5 Projet de règlement no 28-01
Circuit 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette

CA-1201-
12/2016

- 9.6 Titres de transport – Règlement no 48-04 – Règlement modifiant le règlement numéro 48, tel que déjà modifié par les règlements numéros 48-01, 48-02 et 48-03, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport incluant une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière

Avis de motion est donné par monsieur Gaétan Gravel.

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement identifié par le numéro 48-03 et sous le titre de «Règlement modifiant le règlement numéro 48, tel que déjà modifié par les règlements numéros 48-01, 48-02 et 48-03, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport incluant une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière».

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe 9.6 Projet de règlement no 48-03

Annexe «A» point 5.1 Expiration de la carte OPUS sans photo

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur Alain Bellemare, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis la dernière séance du conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale/Secrétaire-trésorière

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis la dernière séance du conseil d'administration.

12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 30 septembre 2016

Dépôt du registre des requêtes et commentaires positifs, du registre des plaintes et commentaires négatifs couvrant le mois d'octobre et de novembre 2016 ainsi que le bilan au 30 novembre 2016.

Annexe 12.0 :

- Requêtes et commentaires positifs octobre et novembre 2016
- Plaintes et commentaires négatifs octobre et novembre 2016
- Bilan au 30 novembre 2016

13. Sujets divers

Aucun

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration le mercredi 18 janvier 2017 à la MRC de Montcalm à compter de 9 h.

Levée de la présente séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance ordinaire du 7 décembre 2016 soit et est levée.

CA-1202-
12/2016

Alain Bellemare
Président

Tanya Grenier
Directrice générale/Secrétaire-trésorière